

Observation n°1

Sujet : [INTERNET] Enquête publique ZAP arrêté du 26/10/23

Date : Tue, 19 Dec 2023 10:27:25 +0100

L'information suivante a été collectée le 19/12/2023 10:27:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Rossi

Prénom: Annie

Code postal: 83330

Ville: Le Beausset

Sujet: Enquête publique ZAP arrêté du 26/10/23

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, Je souhaite obtenir le dossier concernant cette enquête publique et je voudrais compléter le "formulaire 11" que je ne trouve pas sur le site. Merci de votre réponse.

Observation n°2

Sujet : [INTERNET] Objet : demande de modification du projet de zone agricole protégée sur la commune du Beausset.

Date : Fri, 29 Dec 2023 14:45:25 +0100

L'information suivante a été collectée le 29/12/2023 14:45:

Vous êtes: Un particulier

Nom: WILLAERT

Prénom: MARIE

Adresse postale:

Code postal:

Ville:

Téléphone:

Sujet: Objet : demande de modification du projet de zone agricole protégée sur la commune du Beausset.

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Marie WILLAERT Le 29/12/2023, à Le Beausset A l'attention de Monsieur Michel PIQUET, désigné en qualité de commissaire enquêteur Objet : demande de modification du projet de zone agricole protégée. Bonjour, Dans le cadre de l'avis d'enquête publique organisée par le Préfet du Var par arrêté du 26 octobre 2023 relative à une demande de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune du Beausset, je me permets de vous faire part de plusieurs de mes observations. En effet, après consultation du registre d'enquête publique déposé à la mairie du Beausset depuis le 04 décembre 2023 jusqu'au 03 janvier 2024, il apparaît que la parcelle de terrain à usage d'habitation cadastré section AK numéro 251 lieudit 926 CHE NO 133 DE CAMBEIRON d'une surface de 03 a 20 ca dont je suis la propriétaire et sur laquelle est située mon habitation

principale, serait dans le périmètre de la future zone agricole protégée. Cependant, cette habitation est actuellement mitoyenne (jardin et fondations communs) avec une autre habitation située sur la parcelle section AK numéro 252 qui, elle, ne se situe pas dans le périmètre de la zone agricole protégée, cette parcelle mitoyenne étant classée en zone naturelle habitable. Ces deux habitations mitoyennes situées sur deux parcelles distinctes sont à l'origine une seule et même habitation divisée en deux et ayant certaines pièces imbriquées les unes dans les autres (cage d'escalier, cave). Par conséquent, afin d'établir une cohérence dans l'élaboration du périmètre de cette zone et respecter une égalité de traitement entre deux propriétaires distincts, je souhaiterais que la parcelle de terrain à usage d'habitation cadastré section AK numéro 251 lieudit 926 CHE NO 133 DE CAMBEIRON ne soit pas incluse dans la zone agricole protégée et soit reclassée en zone naturelle habitable. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Marie WILLAERT.